

Département des Hautes

Alpes



Arrondissement de Gap

Mairie de Veynes

05400 Veynes

Tél: 04 92 58 10 22

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 30 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 24 janvier 2025, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge - CAUSSE Alain - BELLANGER Françoise - PELLOUX Karine - BANAL Jean - MOSTOWSKI Ursula - NICOLAS Christine - MARTIN Paul - SANTANA Hervé - PELLOUX Pierre - SAUDEMONT Bernadette - GRINAN MOUTINHO Hélène - DAVIN Marie-Luce - BUSCAT Jérôme - AUBERT Christian- GREMAUD Catherine - DEFONTAINE Yann - CANOVAS Nadine.

Absents ayant donnés procuration :

Mme Marie BEGOU	à	M. Paul MARTIN
Mme Claude DUBUT	à	Mme Karine PELLOUX
M. Gérald GRIFFIT	à	M. Hervé SANTANA
Mme Rajaa TOUSSAINT	à	M. Yann DEFONTAINE

Secrétaire de Séance : M. Jérôme BUSCAT

Présentation du projet maison sport santé

M. Alain Causse remercie tout d'abord M. Jean-Paul Chastel pour le travail accompli : cela a permis d'obtenir la labellisation sports et santé.

M. Olivier Brisse fait ensuite une présentation de la structure qui a été créée à l'échelle du territoire de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) il s'agit d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont le but principal est de favoriser le développement des activités physiques quel que soit l'âge. Il s'agit de mission de santé publique.

Une délibération devra être prise par le conseil municipal pour intégrer cette société : une participation de 2 € par habitant sera demandée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024 à l'unanimité

Convention tripartite dans le cadre d'un dispositif « chats libres »

Le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L211-27 du Code Rural, la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde des populations félines sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune.

Afin de suivre la gestion des populations félines sans propriétaire, il est proposé d'établir une convention tripartite entre la commune, la SPA Sud Alpine et Madame Florence Baur, vétérinaire.

Cette convention permet la mise en place d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Les périodes de campagne de capture seront précédées d'une information à la population.

La Commune prendra en charge les animaux à transporter chez le ou les vétérinaires parties à la convention et procédera ensuite à la remise sur leur lieu de capture des chats stérilisés et identifiés qui auront acquis le statut de « chat dit libre ».

Il est précisé que les chats qui ont acquis le statut de chat libre ne peuvent pas être mis à l'adoption.

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Elle devra être reprise chaque année.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation délégués Territoire d'Énergie au collège optionnel Réseau de chaleur

Le Maire rappelle la délibération DEL-24-11-111 du 14 novembre 2024 relative au transfert de la compétence du réseau de chaleur.

L'adhésion de la commune de Veynes à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 ayant été approuvé par le comité syndical le 13 décembre 2024, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la commune au sein de ce dernier.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Monsieur Serge EYSSERIC comme représentant titulaire et Monsieur Paul MARTIN comme représentant suppléant de la commune de Veynes auprès du collège optionnel « réseau de chaleur » de Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05.

Mobilité : circulation à vélo

Monsieur Yann DEFONTAINE, conseiller municipal, expose à l'assemblée que dans le cadre d'une démarche participative impliquant des citoyens engagés et des élus de la majorité de Veynes, la commune s'engage à promouvoir et sécuriser le développement des mobilités actives (marche, vélo) sur son territoire et dans le Buëch. Cette démarche vise à réduire les risques pour les usagers vulnérables tout en renforçant le cadre de vie des habitants. L'objectif est aussi de prévenir les drames, à l'instar de celui qui a coûté la vie à Paul Varry.

Les élus municipaux souhaitent affirmer l'importance des mobilités actives dans le développement de la commune et la vie quotidienne des habitants. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie de revitalisation urbaine, Petites Villes de Demain et sont en accord avec les priorités nationales du plan « Vélo et marche 2023-2027 ».

Cette ambition s'inscrit dans une réflexion d'aménagement de longue date sur la commune, visant à :

1. **Sécuriser et encourager la pratique des mobilités actives :**
 - Améliorer les infrastructures (pistes cyclables, trottoirs, signalétique, etc.).
 - Garantir une cohabitation harmonieuse entre les modes actifs et motorisés.
2. **Réduire la place de la voiture dans le centre historique :**
 - Développer des zones de rencontre et des espaces partagés.
 - Encourager les mobilités douces comme levier de redynamisation.
3. **Favoriser la santé et le bien-être des habitants :**
 - Créer un cadre de vie plus apaisé et accessible.
 - Encourager une pratique physique quotidienne.

Suite à la création d'un groupe de travail mobilité active réunissant élus communaux, techniciens et usagers, à des sorties de terrain initiés afin de recueillir les besoins et retours des usagers, la commune de Veynes a l'intention d'initier un plan d'action communal autour de 4 axes stratégiques :

- ❖ Aménagements à court terme sur Veynes (Signalétique, Stationnement pour vélos, Amélioration de la sécurité routière),
 - Une première répartition des travaux et actions est détaillée en annexe.
- ❖ Développement à moyen terme à l'échelle communale (Extension et continuité des zones partagées déjà établies, proposer des traversées cyclables et piétonnes de Veynes par des infrastructures légères, et le réaménagement des espaces publics),
- ❖ Favoriser l'émergence d'un plan cohérent à l'échelle intercommunale (Infrastructures d'envergure, travail de cartographie et de jalonnement en articulation avec les différentes collectivités compétentes),
- ❖ Promotion des mobilités actives (pour les enfants et les adultes).

Cette note d'intention marque la volonté forte de la commune de Veynes de transformer son territoire pour faire des mobilités actives une alternative viable, sécurisée et attractive. Par

des actions concrètes et concertées, elle entend redonner à la marche et au vélo leur place dans la vie quotidienne des habitants et contribuer ainsi à un cadre de vie plus sain, plus sûr et plus durable.

Cette délibération est adoptée avec deux abstentions (Christian AUBERT et Hélène GRINAN-MOUTINHO)

Construction salle gymnastique : demande de subvention

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le dossier.

Il rappelle l'état de vétusté dans lequel se trouvent les bâtiments préfabriqués situés à l'arrière de l'école Emilie Carles. Ces bâtiments sont utilisés pour la pratique d'activités sportives en temps scolaire.

Le projet comprend la démolition des préfabriqués et la reconstruction d'un bâtiment de 130 m² environ en matériaux certifiés « Bois des Alpes ou équivalent ».

Le projet est évalué à 302 000 €HT.

Aussi, la Commune de Veynes sollicite les financeurs selon le plan de financement suivant :

Etat DETR	40 %	120 800 €
Département	30 %	90 600 €
Autofinancement	30 %	90 600 €

M. Pierre Pelloux demande si ces travaux représentent une priorité pour les enseignants.

M. Serge Eysseric précise que la priorité pour les enseignants est la rénovation des classes et qu'un dossier global a été monté : cependant, une première phase de travaux peut être réalisée dès cette année ; le projet de réhabilitation global n'est pas abandonné mais simplement reporté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Requalification des équipements d'accueil du plan d'eau – demande de subvention

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le dossier.

Il rappelle la délibération 23-09-089AN du 14 septembre 2023 qui sollicitait les financeurs pour les travaux de requalification des équipements d'accueil du plan d'eau. Cette demande portait sur la totalité du projet estimé à 2 765 240 € HT.

Le Département lors de sa commission permanente du 13 février 2024 a octroyé une subvention de 300 000 € pour la réalisation de ces travaux.

Sur ce dossier global, la Région Sud a voté une subvention pour une première tranche de travaux comprenant la réalisation d'un sanitaire et d'un cheminement doux en périphérie du plan d'eau.

Afin de pouvoir débiter ces travaux dès cette année, il convient d'abandonner le dossier initial et de redéposer un dossier auprès du Département pour une première tranche (identique à celle de la Région Sud) estimée à 320 000 €HT.

La Commune de Veynes sollicite les financeurs selon le plan de financement suivant :

Département	30%	96 000 €	
Région	30,62 %	98 000 €	(subvention acquise)
Autofinancement	39,38 %	126 000 €	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Modernisation des réseaux av des Martyrs tranche 2 : demande de subvention.

Monsieur Serge EYSSERIC, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le dossier.

Il indique que les travaux envisagés concernent la modernisation des réseaux d'eau potable sur une deuxième section de l'avenue des Martyrs.

Le montant des travaux est estimé à 99 342,11 € HT

La Commune de Veynes sollicite les financeurs selon le plan de financement suivant :

Département	30 %	29 802,63 €
Agence de l'Eau	40 %	39 736,85 €
Autofinancement	30 %	29 802,63 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention gymnase régional

Le Maire présente le dossier.

La convention a pour objet d'arrêter les dispositions relatives à l'utilisation des locaux et équipements de l'établissement et de définir les engagements réciproques entre la Région, propriétaire des locaux, le lycée Pierre Mendès France et la Commune de Veynes, utilisateurs, au titre de la gestion et de l'entretien de cet équipement.

La commune s'engage à verser à l'établissement public local d'enseignement, lycée Pierre Mendès France (EPL), sur présentation d'une facture par ce dernier, une participation financière d'un montant calculé en fonction du type de locaux mis à sa disposition et du nombre de jours ou d'heures d'utilisation (selon le planning transmis par la commune) selon le calcul suivant : total dépenses gymnase x taux d'occupation du gymnase par la commune - 5 000 € pour le nettoyage des locaux et des espaces verts ainsi que le déneigement.

La convention est consentie pour une année scolaire soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Un bilan et un état des lieux seront établis conjointement au début et à la fin de la période et déterminera les termes de renouvellement de celle-ci.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de cet équipement sportif, mis à disposition de bon nombre d'associations sportives, il est proposé d'approuver cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Programmation culturelle 2025 : demande de subvention

Madame Françoise BELLANGER, 4^e Adjointe, présente le dossier.

L'action culturelle du Pôle culturel le Quai des Arts englobe un projet avec de multiples objectifs : ce lieu est un point de convergence entre création, diffusion, action artistique et culturelle, accompagnement des pratiques qui se nourrit naturellement du tissu local.

Le Quai des Arts contribue ainsi à renforcer le lien social et à dynamiser la vie culturelle.

Les projets d'action culturelle pour l'année 2025 sont estimés à 30 209 €.

La commune sollicite des subventions selon le plan de financement suivant :

Département	30 %	9 062.70 €
Région	10 %	3 020.90 €
FNADT	20 %	6 041.80 €
Autofinancement	40 %	12 083.60 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

L'agenda des prochains conseils municipaux est le suivant :

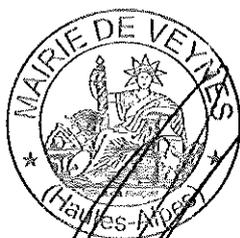
27 février 2025

20 mars 2025 : comptes administratifs

3 avril 2025 : budgets primitifs 2025

Séance levée à 19h35

Le Maire,



Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Le secrétaire de séance

Jérôme BUSCAT